

**Assemblée Générale de la section IGP Périgord,
FEDERATION des VINS de BERGERAC et DURAS**

**Mardi 14 janvier 2025 à 16h00
Salle de conférence du Pôle Viticole à Bergerac (24)**

Compte-rendu.

*L'assemblée générale de la Fédération des Vins du Bergeracois est **ouverte à tous les déclarants de récolte à jour de leur cotisation**, sur la base de la récolte 2023 (dernière récolte connue dans sa totalité).*

L'émargement des adhérents présents ou représentés étant terminé, la présidente accueille les adhérents. Après décompte de l'émargement, la situation est la suivante :

Nombre d'inscrits (adhérents DR 2023) :

Sections	Opérateurs producteurs	Vinificateurs	Total des inscrits
IGP Périgord	150	4	154

Emargement :

Sections	Présents	Pouvoirs	Total des votants	Votants/inscrits
IGP Périgord	27+3	27	57	37.01%

L'article 22 des statuts prévoit : « La section statue à la majorité des voix à condition que le tiers au moins des membres composants ladite section, soit présent ou représenté. A défaut, une nouvelle réunion de section est convoquée et délibère, quel que soit le nombre des présents ou représentés, et statue à la majorité des voix ».

*Compte-tenu de ces éléments, **le quorum est atteint**, la Présidente peut donc d'ouvrir l'assemblée générale de la section IGP Périgord à 16h30.*

Deux accesseurs sont nommés :

Benjamin VILLEMIANE et Quentin DEFFARGES.

Ordre du jour :

1. Modification du cahier des charges pour élargir la liste des variétés résistantes : présentation et vote.
2. Présentation de l'IGP : production, cahier des charges, contexte économique.
3. Rappel des éléments présentés le 19 novembre 2024, lors d'une réunion des producteurs, concernant l'Interprofession des Vins de Bergerac-Duras (IVBD) et le projet d'adhésion de l'IGP Périgord.
4. Adhésion de l'IGP Périgord à l'IVBD par un vote formel : « êtes-vous pour ou contre ».
5. Si le vote d'adhésion est positif, vote de la cotisation interprofessionnelle à l'hl (1€ ou 1.50€)
6. Questions diverses.

LR

Résumé de l'AG :

La présidente de la FVBD remercie les adhérents présents ou représentés afin de tenir cette assemblée générale de la section IGP Périgord. Elle passe la parole à Laurent JOU de LAS BORJAS, responsable de la section. L'Assemblée sera co-animée par ces deux responsables. Elle remercie le président de l'IVBD, Jean-Marc FONTAINE, de sa présence aujourd'hui.

L'ODG de Bergerac et Duras a organisé l'Assemblée Générale de la section IGP Périgord afin de traiter de deux dossiers majeurs :

- La modification du cahier des charges
- L'adhésion de la section à l'Interprofession des vins de Bergerac et Duras.

La réunion s'est déroulée au pôle viticole siège de la FVBD et a réuni une trentaine d'opérateurs.

Le secrétariat de séance est assuré par le directeur de la FVBD, Pierre-Henri COUGNAUD.

1. Modification du cahier des charges pour élargir la liste des variétés résistantes : présentation et vote.

Ce premier point de l'ordre du jour est présenté par Cathy LOURTET, responsable technique de la FVBD.

Aujourd'hui, mentalités et réglementations ont évolué dans le sens d'une véritable prise en compte des considérations environnementales. Si des pratiques culturales plus respectueuses ont été engagées par les producteurs ces dernières années, la recherche et la création variétale apportent de nouvelles réponses. Désormais, il est possible de produire des vins à partir de variétés qui permettent de réduire les intrants nécessaires cette production.

Face à ces enjeux, la FVBD (ODG pour l'IGP Périgord) a souhaité pouvoir s'inscrire dans une démarche active, en intégrant à son cahier des charges en 2020 une série de variétés dites résistantes au mildiou et à l'oïdium : Cabernet Blanc B, Cabernet Cortis N, Monarch N, Muscaris B, Solaris B, Souvignier gris B, Soreli B, Artaban N, Floréal B, Vidoc N.

Depuis, de nouvelles variétés résistantes ont été inscrites définitivement au Catalogue Officiel des variétés français. De plus, la réglementation concernant l'usage des produits phytosanitaires, qu'elle concerne la liste des produits utilisables, ou bien les conditions d'application (ex : ZNT) est notablement devenue plus exigeante.

Ainsi, le comité de section souhaite maintenant mettre à jour la liste d'encépagement de l'IGP Périgord, afin de permettre aux viticulteurs de profiter de l'ensemble des possibilités de choix de matériel végétal que leur offre le Catalogue Français.

Hormis des aptitudes environnementales certaines, les vins produits à partir de ces variétés rigoureusement sélectionnées ont également pour particularité de conforter le lien à la zone géographique tel que détaillé dans le cahier des charges :

« Le Périgord, que l'on assimile au département de la Dordogne, se situe au sud-ouest de la France. C'est un pays de transition entre le Massif central érodé, et le vaste bassin sédimentaire aquitain.

Il est traversé du nord-est au sud-ouest par un réseau hydrographique composé entre autres de l'Isle, de la Vézère et de leurs affluents mais surtout au sud du département de la Dordogne.

Le Périgord bénéficie pleinement des influences atlantiques tant au niveau des températures que de la pluviométrie. Le gradient de température diminue du sud-ouest vers le nord-est au fur et à mesure que l'altitude s'élève. Pour la pluviométrie, c'est le phénomène inverse.

LR

Le climat est un climat océanique dégradé avec une amplitude thermique annuelle plus marquée et des précipitations moins abondantes que sur le littoral aquitain. Le printemps est généralement plus humide que l'hiver et les vents dominants sont de secteur ouest. »

Ce point du cahier des charges nous indique un élément fort : des printemps humides qui ont pour conséquence le développement potentiel de maladies cryptogamiques.

Le changement climatique a de plus amplifié ce phénomène : les millésimes 2023 et 2024 ont été caractérisés par des conditions climatiques printanières que l'on a pu qualifier de « tropicales » : des pluviométries très élevées combinées à des températures particulièrement douces. Durant ces deux millésimes, le mildiou, très difficilement contrôlable, a fait des ravages dans nos productions.

En conclusion, et pour ces raisons, le comité de section propose aux producteurs de l'IGP Périgord d'ajouter de nouvelles variétés résistantes aux maladies cryptogamiques dans leur cahier des charges.

Par ailleurs, l'ODG souhaite également ajouter à la liste d'encépagement de l'IGP Périgord une variété d'adaptation au changement climatique, le Saperavi. Cette variété originaire de Géorgie a pour particularité d'être très résistante à la sécheresse. Les vins obtenus sont très qualitatifs, puissants, aromatiques et tanniques. Il a été planté sur 0.5 ha en Dordogne en 2016, et fait l'objet de projet de plantation à venir, ayant donné satisfaction sur les plans cultural et œnologique, notamment sur ce millésime 2025 particulièrement marqué par la sécheresse estivale.

En conclusion, le responsable de section propose aux adhérents de se prononcer POUR ou CONTRE, l'intégration au cahier des charges de l'IGP Périgord des variétés de vigne à raisin de cuve suivantes :

- Le Bronner
- Le Fleurtaï
- Le Johanniter
- L'Opalor
- Le Saphira
- Le Sauvignac
- Le Selenor
- Le Voltis
- UD-55.100
- Le Calys
- Le Coliris
- Le Lilaro
- Le Pinotin
- Le Prior
- Le Sirano
- UD-31.125
- UD-32.078
- Saperavi

La présidente propose le vote à mains. Les adhérents adoptent ce mode de vote.

Résultat du vote : unanimité POUR.

2. Présentation de l'IGP : production, cahier des charges, contexte économique.

Le responsable de section souhaite rappeler les éléments factuels de l'IGP Périgord en vue du débat sur l'intégration à l'IVBD. Il demande au directeur de la FVBD de procéder à cette présentation.

L'Indication Géographique Protégée (IGP) PERIGORD est en progression sur le département de la Dordogne.

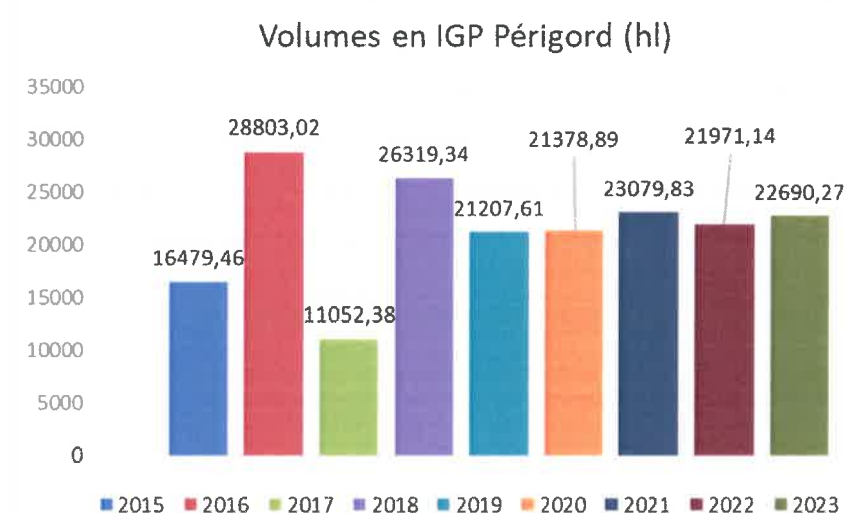
Cette production autrefois très limitée, trouve peu à peu sa clientèle et permet à la fois un développement nouveau pour les producteurs du Bergeracois et aussi la création de nouveaux vignobles sur l'ensemble du département de la Dordogne.

Depuis janvier 2014, la FVBD est reconnue ODG pour l'IGP Périgord. En cela, nous avons repris et développé l'activité de l'ancien Syndicat des Vins de Pays en termes de gestion administrative et technique. A ce stade, les moyens et les missions de la FVBD ne nous permettent pas d'assurer deux missions essentielles pour l'avenir de cette IGP :

- La connaissance et le suivi du Marché.
- La Promotion et la communication de l'IGP Périgord.

La situation en 2024

- ✓ La stratégie de l'IVBD a été renforcé sur le double concept : vins du Sud-Ouest et Périgord Attitude.
- ✓ L'évolution de la production en IGP semble atteindre un plafond, les rendements régressent (autant qu'en AOC), il n'y a donc pour le moment pas de dérive de production.



2019		2020		2021		2022		2023	
Nbre indé.	Nbre Coopé.	Nbre indé.	Nbre Coopé.	Nbre indé.	Nbre Coopé.	Nbre indé.	Nbre Coopé.	Nbre indé.	Nbre Coopé.
73	75	81	71	76	61	91	64	87	53

Le nombre de déclarant est relativement stable mais les indépendants augmentent au détriment des coopérateurs.

La récolte 2024 :

	2022			2023			2024		
	Ha	Rdt	HI	Ha	Rdt	HI	Ha	Rdt	HI
IGP Périgord Rouge	263,55	46,61	12284,08	226,22	40,34	9126,07	285,51	32,76	9353,31
IGP Périgord Rosé	91,85	48,52	4456,82	91,60	53,34	4886,28	96,77	42,18	4081,76
IGP Périgord Blanc	139,19	37,58	5230,24	134,52	64,51	8677,92	155,59	50,42	7844,85
Total IGP	494,59		21971,14	452,34		22690,27	537,87		21279,91

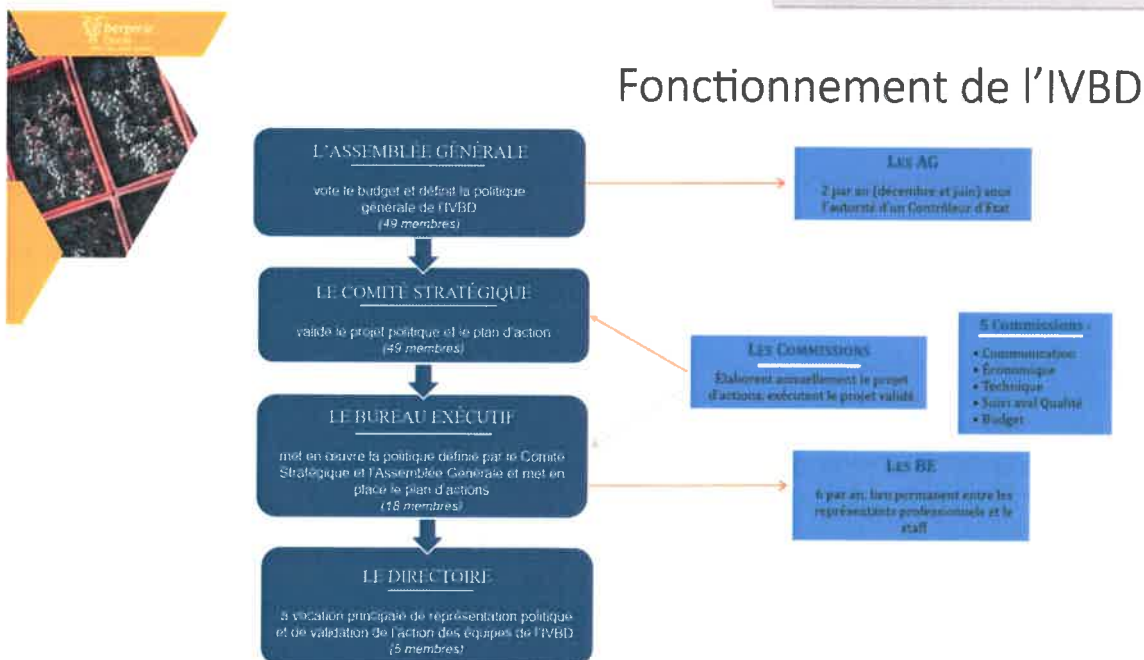
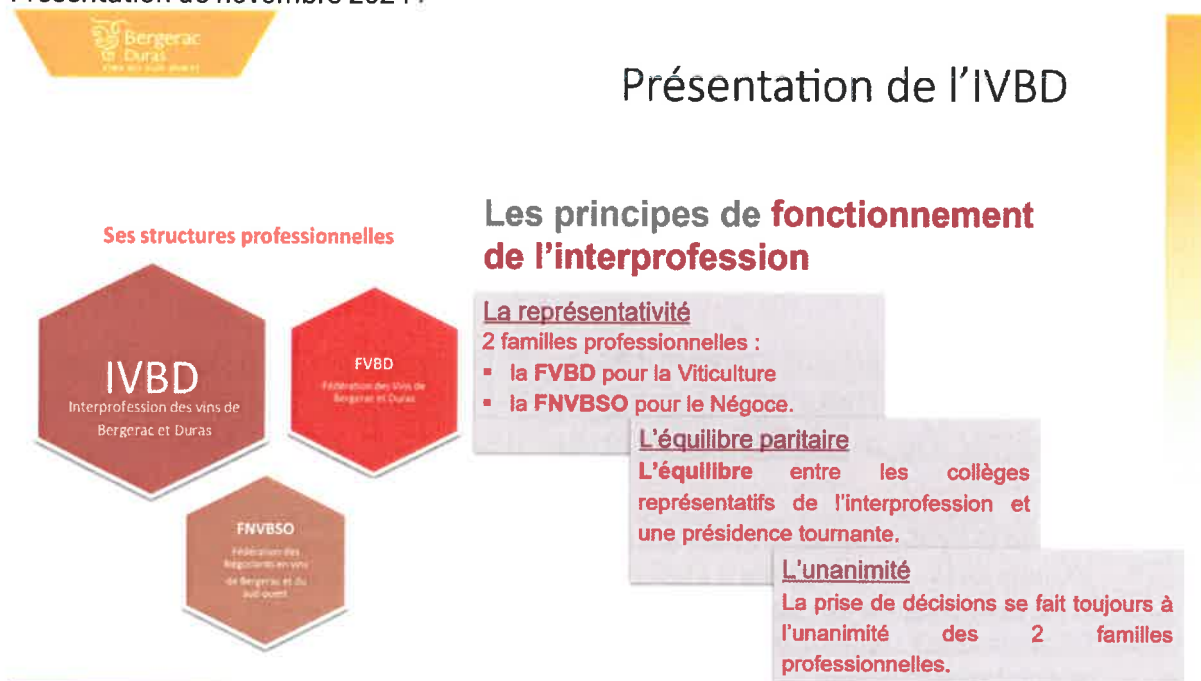
3. Rappel des éléments présentés le 19 novembre 2024, lors d'une réunion des producteurs, concernant l'Interprofession des Vins de Bergerac-Duras (IVBD) et le projet d'adhésion de l'IGP Périgord.

Le directeur de la FVBD rappelle l'historique du dossier :

- ✓ 16 mars 2016 : notre courrier à l'ANIVIN pour demande de sortie, suivi le 25 avril 2016 par la réponse positive de l'ANIVIN et transmission à l'IVBD,
- ✓ 18 janvier 2017 : réunion de la section IGP, puis le 26 janvier 2017 : réponse de l'IVBD pour un accord de principe,
- ✓ 4 juin 2018 : lancement d'une enquête sur la commercialisation des vins IGP puis le 19 décembre 2018 une AG de la section IGP qui décide de la création d'une commission chargée d'étudier le projet,
- ✓ Le 7 mars 2019 réunion du comité de pilotage du projet. Le 16 avril 2019, l'IVBD nous adresse un courrier avec une proposition de CVO à 2.20€/hl pour l'ensemble des services interprofessionnels y compris la communication,
- ✓ Le 9 mai 2019, le comité de section Périgord se réunit pour étudier cette proposition ; Elle ne fait pas l'unanimité et une contreproposition est adoptée à 1€/hl et une période « d'essai » de 3 ans. Le 17 mai, cette proposition est formalisée dans un courrier adressé à l'IVBD,
- ✓ En parallèle au projet d'intégration, Le 23 mai 2019 première participation à Paris de producteurs de l'IGP aux soirées Périgord Attitude financées par l'IVBD, puis deuxième soirée le 28 novembre 2019 à Lille,
- ✓ Le 3 juin 2019, l'IVBD répond et accepte la proposition de 1€/hl pour la partie économie mais sans la communication (sauf les soirées Périgord). Reprise des discussions.
- ✓ Le 20 janvier 2020, la FVBD adresse un courrier à l'IVBD pour revoir la proposition globale. Le 21 février, le comité de section IGP se réunit à nouveau sur ce sujet,
- ✓ Le 13 juillet 2020, nouvelle proposition de l'IVBD lors du bureau exécutif (projet présenté aujourd'hui),
- ✓ Le 28 juillet 2020, le comité de section de l'IGP analyse la proposition et demande de nouvelles précisions sur la gestion et l'utilisation du nom Périgord par l'IVBD,
- ✓ Le 11 septembre 2020, les réponses sont apportées par l'IVBD et le comité de section se réunit pour proposer un calendrier définitif :

- ✓ 16 octobre 2020, réunion de présentation du projet et présence des représentants de l'IVBD,
- ✓ 15 décembre 2020, AG de la section pour un vote : réunion annulée pour cause de COVID.
- ✓ Le 22 juillet 2021, nouvelle AG de la section IGP Périgord avec à l'OJ : Adhésion de l'IGP Périgord à l'IVBD par un vote formel : « êtes-vous pour ou contre ». Résultat du vote : 14 pour, 17 contre, 0 abstention.
- ✓ 25 juillet 2024, réouverture du débat lors de l'AG de la FVBD
- ✓ 19 novembre 2024, réunion d'information ouvert à tous les producteurs d'IGP.

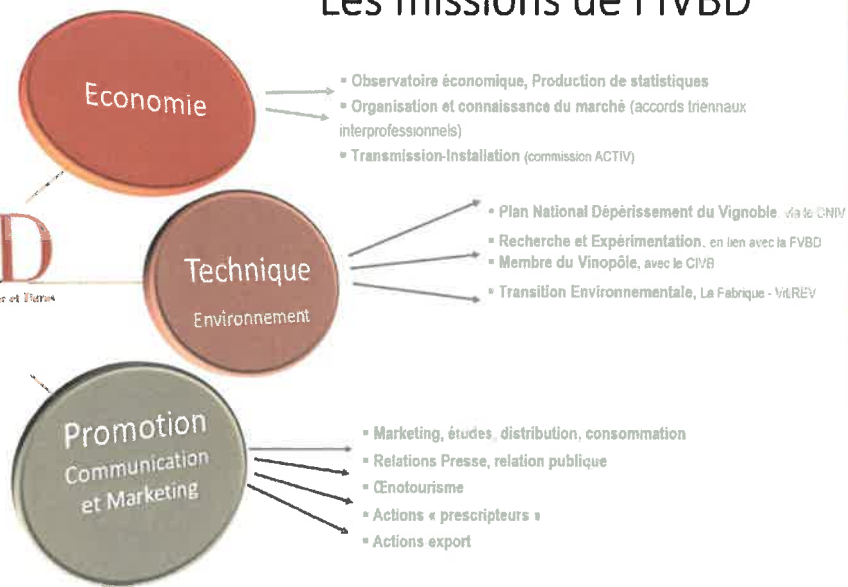
Présentation de novembre 2024 :



LR



Les missions de l'IVBD



L'IVBD, c'est aussi ...



La défense des intérêts de notre filière en participant, relayant et finançant les actions du CNIV et de VIN & SOCIÉTÉ.

Un rôle majeur au sein du Conseil Spécialisé Vin FranceAgriMer et du Conseil de Bassin aquitain.



Une participation active aux travaux de l'AANA (l'Agence de l'Alimentation Nouvelle Aquitaine) et des partenariats avec l'IVSO (l'Interprofession des Vins du Sud-Ouest) : Export et salons



Important partenariat avec « Quai Cyrano » (EPIC) pour le développement de la Route des Vins et de la Maison des Vins.

Une implication forte avec les autres filières SIQOPérigord

Fédération Produits SIQO | le Plan d'actions FEADER porté par l'IVBD | Périgord Attitude



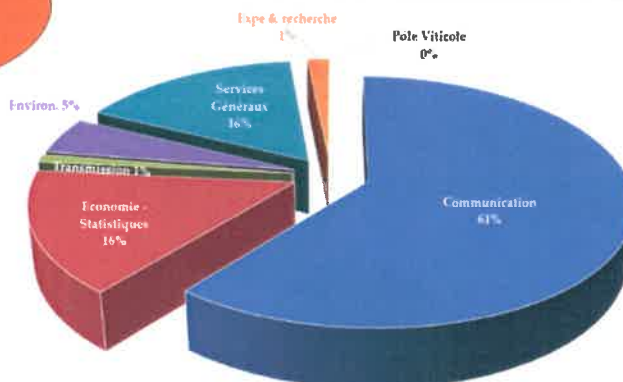


Total des produits =
2156 k€ dont 1512 k€
de CVO

Le budget de l'IVBD

Utilisation de la C.V.O. 2023 / 2024

AOC	COULEUR	CVO actuelles	
		HT	TTC
Côtes de Duras	Blanc	3,4	4,08
	rosé	3,4	4,08
	rouge	3,4	4,08
Bergerac	Blanc	3,76	4,51
	rosé	3,76	4,51
	rouge	3,76	4,51
Côtes de Bergerac	Blanc	3,76	4,51
Montraveil	Blanc	4	4,80
Rosette		4	4,80
Côtes de Montraveil		4	4,80
Côtes de Bergerac	Rouge	5,8	6,96
Montraveil	Rouge	5,8	6,96
Recharmes		5,8	6,96
Styck Montraveil		6	7,20
Montraveil		6	7,20
Castagnac		6	7,20



L'interprofession des vins de Bergerac & Duras et l'identité Périquid



Notre stratégie de communication : **Valoriser nos vins grâce à la valorisation de notre terroir, de notre patrimoine et de ses valeurs humaines.**

Une communication de territoire et de développement touristique, en lien avec :

les filières et produits SIQO Périgord
le Conseil Départemental de la Dordogne
le Comité départemental du Tourisme de la Dordogne
et Quai Cyrano



Synthèse pour l'intégration IGP Périgord au sein de l'interprofession :

- Données économiques utiles pour la présentation de l'IGP dans de nombreuses situations :
 - Dossiers INAO : cahier des charges, (exemple de la désalcooolisation),
 - Dossiers FAM : droits de plantation, restructuration...
 - Demandes de subvention ou de mécénats pour des opérations de communication par exemple (FEADER, collectivités...)
- La vie professionnelle de l'IGP : gouvernance, relation entre les acteurs, relation avec les collectivités territoriales et les administrations...
Les services aux adhérents : accompagnement export, DRM, aides OCM...
- Le volet technique : Vinopôle, PNDV, VitiREV...
- La communication, le renforcement du positionnement « Périgord »

4. Adhésion de l'IGP Périgord à l'IVBD par un vote formel : « êtes-vous pour ou contre ».

La présidente de la FVBD ouvre le débat.

Le président de l'IVBD, rappelle l'importance de l'unité territoriale pour défendre les projets locaux et développer l'image des vins du territoire.

Un producteur demande si Quai Cyrano -maison des vins sera ouvert aux producteurs d'IGP.

La réponse du responsable de section est positive.

Plusieurs intervenants posent le débat de la création de l'image « périgord », largement réalisé par les producteurs et non par le collectif.

Le directeur de la FVBD rappelle que depuis 2016, grâce à l'IVBD, l'ensemble des signes de qualité du périgord (foie-gras, fraise, agneau...) ont bénéficié d'un programme européen (FEADER) dont le chef de file est l'IVBD (car il concerne aussi les AOC). Il y a donc eu un lourd investissement de l'IVBD est de l'ensemble des SIQO Périgord.

La présidente propose le vote à bulletins secrets. Les adhérents adoptent ce mode de vote.

Résultat du vote : 37 voix POUR et 20 voix CONTRE. La demande d'intégration de l'IGP Périgord à l'IVBD est donc adoptée à la majorité des voix.

5. Si le vote d'adhésion est positif, vote de la cotisation interprofessionnelle à l'hl (1€ ou 1.50€)

La présidente propose le vote à mains levées. Les adhérents adoptent ce mode de vote.

Résultat du vote : 28 voix POUR une cotisation de 1€ et 2 voix CONTRE une cotisation de 1€. A noter aucun vote pour la cotisation à 1.50€.

La Présidente FVBD,
Laurence RIVAL.



Le Responsable de section,
Laurent JOU de LAS BORJAS.

1/0 Le Directeur, P-H COUGNAUD



